



**SERVICE
NATIONAL
UNIVERSEL**

ESPRIT DU DISPOSITIF



Projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire

- Renforcement de la cohésion nationale (mixité sociale et territoriale et valorisation des territoires)
- Développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle.



4 phases



- S'inscrit dans le cadre du parcours citoyen de l'élève et de l'enseignement moral et civique

- Journée d'information en classe de 3ème

- Transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense

- Visant à développer une culture de l'engagement
- Favoriser l'insertion des appelés dans la société.
- Au cours de cette mission d'intérêt général, les appelés sont également accompagnés dans la construction de leur projet personnel et professionnel

- **Au moins 3 mois**
- Formes de volontariat existantes (service civique, réserves opérationnelles des Armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires, service volontaire européen, etc.).
- peut être réalisée entre 16 et 30 ans.

PILOTAGE DU DISPOSITIF

Interministériel et partenarial



Qui mobilise de nombreux acteurs : Etat, collectivités locales, partenaires associatifs, représentants de la jeunesse et des familles

→ Assurer la continuité éducative

LE NIVEAU DEPARTEMENTAL :

→ Mise en œuvre du dispositif

LE NIVEAU REGIONAL ET NATIONAL :

→ Les interventions des échelons régional et national sont encadrées par l'exercice de leurs compétences respectives ainsi que par la nécessité, le cas échéant, de coordonner et, éventuellement, de mutualiser l'action des services départementaux pour faciliter le déploiement effectif du dispositif.



PHASE 1





Préparer au recrutement des volontaires

→ **informer les mineurs âgés de 15 à 16 ans et leur famille durant l'année scolaire.**

→ Établissements scolaires, CFA, IME, missions locales, PJJ

→ **identifier, sélectionner et suivre les volontaires appelés à participer au séjour de cohésion à l'issue de l'année scolaire écoulée**

Elle mobilise l'ensemble de la communauté éducative et, en particulier, les chefs d'établissement du département ainsi que les personnels enseignants et de vie scolaire. Les IA-DASEN s'appuient sur les réunions de chefs d'établissement pour informer et mobiliser les établissements en vue du recrutement des volontaires



Préparer à l'appel des mineurs

Mobiliser selon la situation du jeune

| Population | Modalités de suivi | Acteurs locaux |
|--|--|--|
| Mineurs en situation de handicap | Projet personnalisé de scolarisation (PPS) | DSDEN Établissements et services médico-sociaux (ESMS) Agence régionale de santé Conseil départemental Maison départementales des personnes en situation de handicap |
| Mineurs souffrant de pathologies chroniques ou de longue durée | Projet d'accueil individualisé (PAI) | DSDEN Service d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD) Établissements de santé Agence régionale de santé |
| Mineurs sportifs de haut niveau | Liste établie par le ministère des Sports | DDCS DSDEN Clubs |
| Apprentis | Centre de formation des apprentis | DIRECCTE |
| Mineurs sous main de justice | Mesures judiciaires | Direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse |
| Mineurs suivis par l'aide sociale à l'enfance | Mesures d'assistance éducative ou de placement | Conseil départemental |
| Décrocheurs | Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) Programme de réussite éducative | DSDEN Missions locales Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) |

Cohorte de 150 jeunes à trouver pour l'Aube

mineurs âgés de 15 à 16 ans ou achevant leur année de seconde en juin 2020. Les volontaires devront, sans préjuger des cas particuliers, avoir achevé leur classe de troisième, c'est-à-dire être scolarisés dans un lycée, être en apprentissage, en emploi ou identifiés en situation de décrochage scolaire. Dans ce dernier cas, l'inscription au SNU sera coordonnée avec la mission locale



Calendrier et procédure

| Janvier | <ul style="list-style-type: none">→ 3 février: appel à candidature sur la plate forme www.snu.gouv.fr .→ Accès des IA – DASEN et chefs de projets à l’interface de validation de la cohorte départementale et de gestion d’une liste complémentaire→ 1ères réunions d’informations générales dans les établissements scolaires et autres lieux |
|----------------|--|
| Février / mars | <ul style="list-style-type: none">→ 1ères réunions d’informations générales dans les établissements scolaires et autres lieux |
| Avril /mai | <ul style="list-style-type: none">→ 3 avril : fin de l’appel à candidature→ DSDEN : recueil des avis des chefs d’établissements et autres structures sur les candidatures→ Validation par le chef de projet d’une cohorte représentative de la diversité des situations et des profils à l’échelle du département avant le 18 avril→ Réunion d’information auprès des familles des candidatures validées à la préfecture ou DSDEN : déclaration de consentement, bilan de santé obligatoire→ Affectation au niveau national : automatiquement dans un département métropolitain, à l’exclusion du département de résidence, des départements adjacents au département de résidence et des départements adjacents à ces départements adjacents→ Vérification des affectations par les services de la DSDEN et convocation envoyée aux volontaires par courriel (les informations personnelles du volontaire, l’adresse du centre SNU dans lequel affecté, le lieu de rassemblement des volontaires – un point de rassemblement par département – ainsi que les coordonnées professionnelles d’un membre de l’équipe projet départemental et d’un encadrant du centre.)→ Une fois l’affectation établie, la liste des volontaires affectés dans le département est transmise via l’interface de gestion des cohortes |

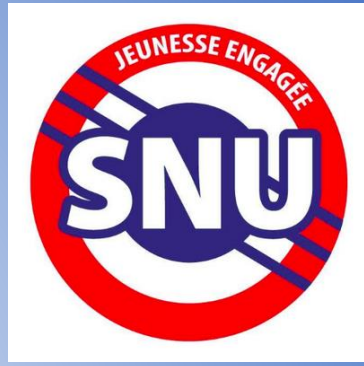


A savoir

Cohorte de 150 jeunes à trouver pour l'Aube

À l'issue du séjour de cohésion, les volontaires seront dégagés de l'obligation de participation à la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC), prévue par l'article L. 111-2 du Code du service national. Dans leur ressort territorial, les centres du service national établiront les certificats de libération des obligations au titre du service national pour les volontaires SNU, sous réserve de l'accomplissement de l'obligation légale de recensement. Ces certificats devront être conservés en vue des présentations à des examens nationaux ou à l'examen du permis de conduire.

PHASE 2



- *accroître la cohésion et la résilience de la Nation, en développant une culture de l'engagement ;*
- *garantir un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge ;*
- *renforcer l'orientation et l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur parcours personnel et professionnel ;*
- *valoriser les territoires, leurs dynamiques et leur patrimoine culturel et naturel.*



Encadrement

| SAINT POUANGE | | | | Mr MIZELLE Chef de centre | CHRETIEN DE TROYES | |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---|---------------------|--|
| Infirmières (1 OU 2 A DEFINIR) | | | | | | |
| Mr BATUT Adjoint encadrement Mme ABEL Adjoint éducatif (réfèrent sport) | | | | Mme VERDENNE Adjoint éducatif Mr PERRONY Adjoint encadrement (Gestion) | | |
| Intendant logistique | | | | Intendant logistique | | |
| COMPAGNIE A | COMPAGNIE B | COMPAGNIE C | COMPAGNIE D | COMPAGNIE E | COMPAGNIE F | |
| Chef Cie et adjoint | Chef Cie et adjoint | Chef Cie et adjoint | Chef Cie et adjoint | Chef Cie et adjoint | Chef Cie et adjoint | |
| 4 tuteurs et 48 volontaires pour chacune des compagnies | | | | 4 tuteurs et 44 volontaires pour chacune des compagnies | | |
| <i>A1</i> | <i>B1</i> | <i>C1</i> | <i>D1</i> | <i>E1</i> | <i>F1</i> | |
| Tuteur et maisonnée | Tuteur et maisonnée | Tuteur et maisonnée | Tuteur et maisonnée | Tuteur et maisonnée | Tuteur et maisonnée | |
| <i>A2</i> | <i>B2</i> | <i>C2</i> | <i>D2</i> | <i>E2</i> | <i>F2</i> | |
| Tuteur et maisonnée | Tuteur et maisonnée | Tuteur et maisonnée | Tuteur et maisonnée | Tuteur et maisonnée | Tuteur et maisonnée | |
| <i>A3</i> | <i>B3</i> | <i>C3</i> | <i>D3</i> | <i>E3</i> | <i>F3</i> | |
| Tuteur et maisonnée | Tuteur et maisonnée | Tuteur et maisonnée | Tuteur et maisonnée | Tuteur et maisonnée | Tuteur et maisonnée | |
| <i>A4</i> | <i>B4</i> | <i>C4</i> | <i>D4</i> | <i>E4</i> | <i>F4</i> | |
| Tuteur et maisonnée | Tuteur et maisonnée | Tuteur et maisonnée | Tuteur et maisonnée | Tuteur et maisonnée | Tuteur et maisonnée | |
| (Plus 3 tuteurs suppléants A DEFINIR) | | | | (Plus 2 tuteurs suppléants A DEFINIR) | | |
| 192 volontaires | | | | 88 volontaires | | |

Équipe direction 2 (adjoints encadrement et éducatif sport)
Responsable site ST POUANGE en absence CC, adjoint encadrement

192 volontaires et 31 encadrants (dont C.C) logés à ST POUANGE (223 personnes)

Équipe direction 2 (adjoints éducatif et encadrement gestion)
Responsable site CHRETIEN DE TROYES en absence CC adjoint éducatif

88 volontaires et 17 encadrants logés à CHRETIEN DE TROYES (105 personnes)



Encadrement

Une formation à 2 niveaux avec des objectifs similaires

- connaître le projet SNU, ses objectifs, ses enjeux et les modalités de mise en œuvre
- acquérir ou conforter les compétences requises pour la mise en œuvre du projet et l'encadrement de la jeunesse
- forger une culture d'encadrement propre aux centres SNU : règlement intérieur, démocratie interne, exercice de l'autorité, laïcité, lutte contre les discriminations
- créer la cohésion des équipes d'encadrement de chacun des centres.



Ruban pédagogique

autour de sept thématiques :

- *activités physiques, sportives et de cohésion ;*
- *autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits ;*
- *citoyenneté et institutions nationales et européennes ;*
- *culture et patrimoine ;*
- *découverte de l'engagement ;*
- *défense, sécurité et résilience nationales : cadrage national une journée « Défense et mémoire » (association du centre du service national, mardi et jeudi 1^{ère} semaine) et une journée « Sécurité »*
- *développement durable et transition écologique.*



Ruban pédagogique

- **Les emplois du temps doivent permettre de s'assurer de la cohérence, de la progressivité des activités et de la primauté de la mise en activité ;** en bannissant toute configuration s'apparentant à un cours magistral ou à une présentation descendante avec des interactions limitées.
- **Le séjour est ponctué par la manifestation régulière des symboles de la République et de la Nation, au premier rang desquels le lever des couleurs et le chant de l'hymne national. La vie collective permet de faire l'expérience d'une citoyenneté active,** notamment au travers de « conseils de maisonnées », organisés quotidiennement par les tuteurs. Une cérémonie de clôture, présidée par les autorités locales (Préfets/Recteurs ou leurs représentants), est organisée en fin de séjour.
- **Les volontaires participent aux travaux courants du centre** au travers de services organisés par roulements, par maisonnée ou par compagnie, en fonction des besoins
- **Egalement les enjeux de la transition écologique et solidaire,** notamment à travers l'éco-responsabilité du centre
- Les activités permettent de mettre en œuvre les thématiques éducatives de façon transversale. **Pédagogie active et non formelle**



La logistique du séjour de cohésion

ORGANISATION EN COMPAGNIES ET MAISONNEES : 200 jeunes minimum

- 10 maisonnées non mixte de 10 à 15 jeunes sous la direction d'un tuteur, constituent l'unité de vie courante
- Regroupées au sein d'une compagnie, sous la direction d'un capitaine de compagnie et d'un adjoint.
- Une tenue commune
- Un règlement intérieur avec un système de sanctions (punitives, avertissement, exclusions)

TRANSPORTS

- *rejoindront le lieu de rendez-vous (probablement la gare la plus proche du centre d'affectation) en groupes de 15 (ou, pour certains, 10 dans les départements aux cohortes de 50) depuis le chef-lieu de leur département de résidence, accompagnés d'un majeur. Des informations plus précises seront communiquées ultérieurement, notamment quant au prestataire qui viendra appuyer les équipes projet pour l'organisation des transports. La voie ferrée sera privilégiée. Les équipes départementales auront à organiser le transfert des jeunes de la gare identifiée (chef-lieu le plus souvent) vers le centre. À*